



BULLETIN D'INSCRIPTION

Année scolaire 2017/2018

Nouvelle Inscription
(pensez aux frais de 1^{ère} inscription)

Réinscription
(pas de frais d'inscription)

Coordonnées de l'élève :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : _ _ / _ _ / _ _ _ _

- Mineur ou étudiant (à justifier)
 Adulte (+ de 18 ans)

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

- habite la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
 n'habite pas la Communauté de Communes

TELEPHONE :

PORTABLE :

E-MAIL :@.....

- Mon inscription est parrainée par un Orchestre d'Harmonie

Si oui, lequel ? :

Votre contact au sein de l'orchestre :

Tuteur légal (pour les mineurs) :

NOM : PRÉNOM :

Informations pratiques :

→ Règlement de l'écolage :

Pour le paiement de l'écolage, trois solutions sont possibles :

- ✓ Par Prélèvement Automatique : veuillez **JOINDRE UN RIB** et remplir la demande de prélèvement ci-jointe pour le prélèvement automatique de l'écolage. Les montants seront prélevés le **deuxième mois** de chaque trimestre.

Pour les familles qui ont déjà un prélèvement en cours dans notre école, il est automatiquement reconduit, sans avoir à remplir la demande jointe.

OU

- ✓ Par chèques : Si vous ne souhaitez pas un prélèvement automatique, vous devrez alors joindre à cette fiche d'inscription **TROIS CHÈQUES** à l'ordre de « **EMCN** » correspondants aux montants des écolages des trois trimestres de l'année scolaire. Ces chèques seront encaissés le **deuxième mois** de chaque trimestre.

OU

- ✓ Par Chèques - Vacances (ANCV) : Il faudra nous apporter le montant total de l'écolage annuel. En cas d'abandon durant l'année, **aucun remboursement ne sera effectué**. Nous ne rendons pas la monnaie sur les Chèques-Vacances.

En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à ce qu'il participe à tous les cours le concernant.

Tout trimestre entamé est dû

→ Les horaires de cours :

La planification des horaires dépend de différents critères (*nombres d'inscrits, disponibilité des salles et des enseignants...*). Les horaires d'éveil, de formation musicale et des pratiques collectives seront déterminés début septembre. Ensuite, une semaine de prérentrée vous permettra de rencontrer les enseignants d'instrument afin de définir directement d'une plage horaire avec eux.

La location d'instruments à vents est possible auprès de l'EMCN ou des Orchestres d'Harmonie de la Communauté des Communes. Veuillez prendre contact au 03.88.09.79.33.

→ Les lieux de cours :

- Pôle 1 : Reichshoffen - La Castine (Eveil, Formation Musicale, Instrument et Pratiques Collectives)
- Pôle 2 : Niederbronn-les-Bains - La MMA (Instrument et Pratiques Collectives)
- Pôle 3 : Zinswiller - Ecole Primaire (Instrument et Formation Musicale)

Suite à votre inscription ou réinscription, un courrier récapitulatif l'ensemble des informations vous sera envoyé.